

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



SIRET : 989 083 910 00012

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre DG Rénov, entreprise artisanale de rénovation intérieure exerçant sous le régime de la micro-entreprise, ci-après désignée « le Prestataire », et toute personne physique ou morale faisant appel à ses services, ci-après désignée « le Client ».

2. Champ d'application et acceptation

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations de rénovation intérieure, interventions techniques, diagnostics visuels, relevés, audits et prestations ponctuelles réalisées par DG Rénov. Toute validation de devis, accord verbal préalable, acceptation orale sur site ou commande écrite vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV, sans réserve.

3. Prestations réalisées avec accord verbal ou sans devis signé

Certaines prestations peuvent être réalisées sans devis préalable signé, notamment en cas d'intervention ponctuelle ou réalisée à la demande expresse du Client. Toute prestation effectivement réalisée est due dès lors que le Client a donné son accord, y compris verbalement, ou a laissé le Prestataire intervenir sur site, sauf dispositions légales contraires applicables aux consommateurs.

4. Prix

Les prix sont exprimés en euros (€), toutes taxes comprises. TVA non applicable – article 293B du Code Général des Impôts. Toute prestation non prévue initialement fera l'objet d'une facturation complémentaire.

5. Modalités de paiement

Sauf disposition contraire, les factures sont payables comptant à réception ou sous 15 jours calendaires. Les moyens de paiement acceptés sont précisés sur la facture.

6. Retard de paiement

Tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard calculées au taux légal en vigueur. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € pourra être exigée conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.

7. Remise des rapports et documents

La transmission des rapports, diagnostics ou documents définitifs est conditionnée au règlement intégral de la prestation. Aucun document définitif ne pourra être transmis en cas de non-paiement.

8. Délais d'exécution

Les délais sont donnés à titre indicatif. Un retard ne saurait donner lieu à indemnisation sauf engagement écrit contraire.

9. Responsabilité

DG Rénov est tenu à une obligation de moyens. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de défauts non visibles, non accessibles ou résultant d'informations erronées fournies par le Client. Les prestations sont réalisées conformément aux règles de l'art et aux normes en vigueur.

10. Réclamations

Toute réclamation devra être formulée par écrit dans un délai raisonnable après constatation du défaut.

11. Litiges

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité. À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant le tribunal compétent conformément aux règles de droit commun.

12. Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français.